

AVIS FINANCIER

Le Conseil d'Administration de la Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis (S.N.M.V.T)
– MONOPRIX - réuni le vendredi 06 avril 2012, a arrêté les comptes de la société au 31/12/2011, dégageant un résultat de 5 442 508DT et a décidé de :

- 1- Convoquer une Assemblée Générale ordinaire le 17 mai 2012 et de lui proposer la distribution d'un dividende de quatre cent millimes (0,400dt) par action.

- 2- Convoquer les actionnaires en Assemblée Générale extraordinaire le 17 mai 2012 à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant : Augmentation du capital social, qui passera de 27 735 240DT à 33 282 288DT, par incorporation de réserves pour un montant de 5 547 048DT et l'émission de 2 773 524 Actions nouvelles gratuites à raison d'une nouvelle pour 5 anciennes.
Les nouvelles actions porteront jouissance à partir du 1^{er} Janvier 2012.